

LE VÉRIDIQUE

OU COURIER UNIVERSEL.

Du 23 VENDÉMIARE, an 5^e. de la République française.
(Jeudi 14 OCTOBRE 1796, vieux style.)

DICERE VERUM QUID VERAT ?

Position de l'armée impériale sur le Danube. — Relation officielle de la victoire remportée par le général Moreau. — Causes du retard qu'on met à présenter le projet sur la liberté des prêtres. — Détails sur la séance publique de l'institut national. réflexions sur le projet d'un nouvel impôt sur les routes. — Proposition de mettre un impôt sur les voitures et sur les billets de spectacle.

Mandat 4 2

A V I S.

On s'abonne pour ce journal, chez le cit. LEROUX, rue des Prêtres Saint-Germain l'Auxerrois, n. 42.

NOUVELLES DIVERSES.

Des bords du Danube, 28 septembre.

La position des français devient tous les jours plus critique. Après avoir passé le Lech, du côté d'Ausbourg, une partie de leur armée, d'environ 12 mille hommes, se porta sur Ulm qu'elle occupa, ainsi que dans les environs de cette ville du côté d'Ehingen. Le corps principal dirigea sa marche vers l'Iller. Le général de Nauendorff ayant paru subitement, avec 15 mille hommes, de l'autre côté d'Ulm; et pris, poste sur le Frauenberg, tandis que l'aile droite de l'armée de la Tour, sous les ordres du comte Baillet, s'avançoit sur Ulm de ce côté du Danube, le corps de 12 mille français susmentionné se trouva en échec et presque investi.

Dimanche de hier, les autrichiens canonnèrent Ulm pendant toute la journée. Dans la nuit de lundi à mardi, les français évacuèrent cette ville, et tentèrent de se retirer par Ehingen, sur Blaubeuren, vers les montagnes; mais ils en furent empêchés par le corps de Nauendorff, qui les coupa. L'on dit que dans cette occasion ce général a fait plusieurs mille hommes prisonniers.

L'armée impériale s'avance tous les jours de plus en plus. Voici qu'elle est sa position actuelle : le comte de Nauendorf s'avance d'Ulm, par Ehingen et Riedling, en remontant le Danube. L'aile droite du comte de la Tour, commandée par le général Baillet, est postée en face du Danube, depuis Ulm jusques vers Landheime. M. de comte de la Tour lui-même, s'avance avec le centre, par Ohnsenhausen. Le général Mercandina qui commande l'aile gauche, se trouve près de Würzsch. Le général Froelich est posté près de Leykirch, et il observe le général français Ferino, qui s'est fortement retranché sur les hauteurs de Zeil, et qui est entièrement coupé de Moreau. M. Froelich a aussi tôt après l'arrivée des renforts qui doivent le joindre aujourd'hui, de se porter sur Stockach avec un corps d'environ 8000 hommes. Le général Petrasch est en marche de Hechingen et bahlingen. Les passages de Pforzheim, de Kniebis, et celui

de la forêt Noire près Hornberg, sont maintenant occupés par les autrichiens. Les français sont donc presque entièrement enveloppés; ils n'ont qu'une étroite issue du côté de Schaffhausen. L'on sait que Moreau se proposoit de faire demander aux Suisses le passage sur leur territoire. Les autrichiens ont trouvé à Ulm un magasin considérable et une grande quantité de munitions.

Stutgard, 1^{er}. octobre.

Les levées de volontaires se continuent en Autriche avec succès. — Il est parti 12 bataillons de la Gallicie; et 16 des frontières de la Turquie. Ces troupes sont destinées pour la plupart à renforcer l'armée du Tirol, où on les transporte sur des chariots les jours de repos.

Les bagages de l'armée de l'archiduc que S. A. R. avoit laissés en arrière pour ne pas être retardé dans sa marche sur le Mein, ont défilé la semaine dernière par Nuremberg, Bamberg, etc. etc. se rendent sur le Rhin.

On voit par des lettres d'Ulm du 29, que cette ville a beaucoup souffert des attaques du 25 et du 26. Un obus ayant mis le feu à un magasin de foin des français, l'incendie se communiqua aux bâtimens voisins, dont une vingtaine furent la proie des flammes; entr'autres le beau bâtiment appelé *Ganze-Thurm*, construit en 1605. Les français n'évacuèrent la ville que dans la nuit du 26 au 27 à 3 heures du matin, et le firent avec tant de précaution, que les habitans enfermés dans leurs maisons ou dans leurs caves, ne s'appercurent de leur retraite que plusieurs heures après. Ils avoient eu soin de fermer les portes de la ville et d'en emporter les clefs, afin d'en retarder l'entrée aux autrichiens. Néanmoins ceux-ci entrèrent à Ulm dès 7 heures du matin; ils y trouvèrent des magasins considérables en avoine, en grains, en pain, etc.

L'avant-garde de M. de Nauendorff arriva le 29 aux environs d'Urach, d'où elle a marché vers le Haut-Necker, ainsi que divers corps de l'armée de M. de Petrasch.

Les dernières nouvelles qu'on a de l'armée de Moreau, sont qu'elle continue sa retraite vers le Brigaw. Déjà quelques bataillons qu'il a envoyés en avant ont traversé le Brigaw, et il en arriva 2 le 24 à Strasbourg; ils avoient été vivement harcelés dans leur marche par les paysans du Brigaw. Quelques-uns de ceux-ci ont été

pris et amenés à Strasbourg. Les papiers de cette ville, du 27, disent que les troupes qui arrivent de l'intérieur de la France, se dirigent les unes sur Bitsche, les autres sur Landau, d'autres enfin sur Kehl. — Le général Tunge fut conduit le 26 à la citadelle de Strasbourg, où il sera jugé par un conseil de guerre. — Les paysans du Brisgaw ont arrêté à Offembourg un aide-de-camp du général Moulins, qui étoit envoyé avec un trompette au général autrichien. Un nombre de ces paysans armés tenta d'enlever le 24 le parc d'artillerie des français à Stockach, mais il étoit gardé par un bataillon d'infanterie et 60 canonniers, qui tirèrent sur eux à mitraille et les dispersèrent.

Les français établis aux environs de Bregentz, en furent chassés le 25, après un combat des plus acharnés; la ville de Bregentz souffrit beaucoup à cette occasion. Les français ayant fait prisonniers environ cent paysans, les taillèrent en pièces à la vue de leurs camarades, qui occupoient les hauteurs voisines. Le général Tharreau a fait publier une ordonnance, portant que toute commune où l'on aura tué un républicain, sera saccagée et brûlée. Il a fait notifier à la ville de Radolfzell qu'elle seroit incendiée, si on ne lui livroit, sous 24 heures, 30 à 40 des habitans qui avoient pris part à l'insurrection des paysans.

Le 25 et le 26, écrit-on de Furstemberg, on entendit une forte canonnade du côté de Lindau et de Constance, et au-delà de Stockach; et l'on dit que le général Paillard qui, après la perte de Bregentz, avoit rassemblé toutes ses forces, et s'étoit rapproché du général Tharreau, fut complètement battu. On voyoit arriver aux environs de Furstemberg, des pelotons d'infanterie et de cavalerie française, des malades et des prisonniers, pêle-mêle, avec des chariots de bagages. Tous les français qui passent dans ces environs, ajoutent ces lettres, ne désirent que de regagner Huningue, et témoignent de vives inquiétudes sur l'armement des paysans, qui veulent leur en fermer les passages.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.
Extrait d'une lettre du citoyen Haussmann, commissaire du gouvernement près l'armée de Rhin et Moselle, au directoire exécutif.

Je vous ai écrit hier par le courier ordinaire; celui de l'armée vient d'arriver, et me porte deux lettres, datées du quartier-général, à Saulgen, le 12 et le 13. Il m'annonce que les autrichiens ont été complètement battus, le 10 et le 12, aux environs de Buchau. Deux drapeaux, six bouches à feu, trois mille prisonniers, parmi lesquels cinquante-six officiers, étoient déjà arrivés au quartier-général. Deux mille autres prisonniers étoient attendus dans la journée. J'ai cru devoir vous faire parvenir cette nouvelle par un courier extraordinaire. Les prisonniers rapportent que l'empereur n'a plus de forces dans l'intérieur de l'Autriche, et qu'il a envoyé à l'armée toutes les forces qui jusqu'alors étoient restées en réserve, ou dans les garnisons.

Signé HAUSSMANN.

ARMÉE D'ITALIE.

Du 10 vendémiaire, an 5.

Extrait d'une lettre du général en chef, au directoire.

Nous occupons la porte Pradella, celle de Cerèze, et nous bloquons la citadelle de Mantoue.

Signé BUONAPARTE.

(2)

PARIS, le 21 vendémiaire.

Ce n'est qu'aujourd'hui que la commission a tenu sa première séance, depuis le dernier jugement rendu le 17.

A trois heures elle a fait amener devant elle les nommés Braconnier, Loizeau, Gaillemet, Pottomain, Savoie, Theret, Rousset, Bruchet, Rizoud, Janiot, Brault, Bichet, Michau, Monton, Pic, Gallonde, Debosset, Bour, Heuriot, Bucquet et Houdeman.

Le capitaine rapporteur a lu en leur présence son acte d'accusation qui porte sur les mêmes faits que les précédents.

De suite les interrogatoires particuliers ont commencé et continuent.

On apprend par une lettre du commissaire du gouvernement français en Angleterre, que les deux gouvernemens sont enfin d'accord sur les articles du cartel général, d'échange des prisonniers de guerre qui va s'ouvrir au premier moment.

Qu'attend-on, s'écrie le rédacteur de la Gazette Française, pour mettre à la discussion le rapport sur les prêtres, rapport fait depuis quinze jours, imprimé et distribué depuis douze ?

Si l'état de profonde misère où gémissent les infortunés dont le citoyen Dabruel a si bien plaidé la cause, nous fait désirer que la discussion ne soit pas long-temps différée, le souvenir des dernières séances du corps législatif, le souvenir de l'affreuse injustice qu'on a été forcé de commettre, nous fait craindre avec trop de raison peut-être que cette épouvantable violation de la pudeur publique n'en entraîne d'autres à sa suite. Qu'elle est savante la politique de ceux qui précipitent une assemblée dans une grande faute ! Elle devient pour eux le gage des autres injustices qu'ils méritent. Et quel espoir pourroit-il nous rester de pouvoir toucher par l'exposition des infortunes des prêtres, ceux que la présence même d'une jeune fille, réduite à la mendicité par la plus cruelle injustice, n'a pu émouvoir. Leur dirons-nous que les rigueurs de l'hiver qui approche, que les angoisses tous les jours croissantes de la prison, que les maladies causées par l'air infect qu'ils respirent, que leur dénuement qui devient sans cesse plus affreux, que l'impossibilité où se trouve le gouvernement de les nourrir; qu'enfin, leur innocence, puisqu'ils n'ont d'autre crime que d'avoir encouru le soupçon, et qu'ils ont prêté le serment exigé d'obéissance aux loix; que tout, l'humanité, la justice, les circonstances, la mort qui les frappe dans l'horreur des prisons, font une loi impérieuse, irréfutable de venir à leur secours, de leur ouvrir ces portes de fer contre lesquelles leurs gémissemens, leurs sanglots, et les accents lugubres de l'agonie retentissent nuit et jour et toujours en vain ? Qui sait si quelques voix barbares ne s'élèveroient pas encore pour repousser le cri de sensibilité, et pour prouver que le salut public, dont le nom est l'éternel prétexte de l'injustice, demande qu'ils périssent sous le poids de leurs injustices ? Qui sait si cette voix ne l'emporteroit pas encore une fois sur cette partie saine et pure de l'assemblée; sur cette partie qui veut le bien, qui déteste l'injustice, qui protège et défend l'humanité, et à laquelle on ne peut re-

procher q
a opiniâtre
dans l'affair
foiblesse lu
des homme
cet œuvre

Mais une
sembloit fa
spoliation;
conscience
que de vain
confondues
mensonge r
s'ils ont le
tion publiq
que des loi
rage de rési
des injustic
devons don
ne sera pas
qu'ils se ha
vues du rap
l'humanité

L'institu
sième séan
Les secréta
classés, de

On a lu
tons et les l
ci-devant a

par Guyter

Un rém
anciens, p
Une noti
logarithmic
Prony.

Des réfle
des société

Deux fa
Un mém

Des obs
Bitaubé.

Un poém
par Legouv

Un mém
par Fourc

Épître e

On a re
sier, où il

notre succ
verses part

l'éloge suiv

» Ceram

lieu de ce
rité nation

publique,

notre patri
la reconnoi
mérité de l

vrage que
tribut de re

proches que de la défendre avec trop peu d'énergie et d'opiniâtreté ? Combien, en effet, elle a paru foible dans l'affaire de mademoiselle Despaigne ! Combien sa faiblesse lui a laissé de remords ! Qu'il est triste pour des hommes honnêtes d'avoir été forcés de coopérer à cet œuvre d'iniquité !

Mais une loi, car il faut l'appeler de ce nom, une loi sembloit faire un devoir malheureux de cette horrible spoliation ; ici rien ne les oblige d'imposer silence à leur conscience, à leur sensibilité ; ils n'auront à combattre que de vaines déclamations mille fois répétées, mille fois confondues ; les lieux communs de la férocité et du mensonge ne leur en imposeront pas ; ils prouveront que s'ils ont le courage d'être injustes, de braver l'indignation publique et tous les anathèmes de l'opinion, lorsque des lois injustes les y forcent, ils ont aussi le courage de résister à ceux qui voudroient les entraîner dans des injustices que les seules passions demandent. Nous devons donc espérer que la cause des malheureux prêtres ne sera pas abandonnée par eux ; nous devons espérer qu'ils se hâteront de venir à leur secours, et que les vœux du rapporteur deviendront les bases du décret que l'humanité sollicite.

L'institut national a tenu le 15 vendémiaire sa troisième séance publique. L'assemblée étoit nombreuse. Les secrétaires ont rendu compte des travaux des trois classes, depuis le 15 messidor dernier.

On a lu ensuite un excellent mémoire sur les moutons et les laines d'Espagne, par le citoyen Bourgoëng, ci-devant ambassadeur de France à Madrid.

Un mémoire sur la nature et les propriétés du diamant, par Guyton.

Un mémoire sur la sculpture et la peinture chez les anciens, par Levesque.

Une notice sur les grandes tables trigonométriques et logarithmiques, calculées au bureau du cadastre, par Prony.

Des réflexions sur les avantages et les désavantages des sociétés populaires, par Baudin.

Deux fables, par Monvel.

Un mémoire sur les maladies des arbres, par Voclin.

Des observations sur la politique d'Aristote, par Bitaubé.

Un poëme sur les honneurs à rendre aux morts, par Legouvé.

Un mémoire sur l'acide phosphorique retiré des os, par Fourcroy.

Épître en vers contre le célibat, par Ducis.

On a remarqué sur-tout un travail du citoyen Teissier, où il expose le projet qu'il a formé de faire connaître successivement l'état de l'art rural dans les diverses parties du monde. Son sujet l'a conduit à faire l'éloge suivant de M. de Malesherbes :

« Certes, a-t-il dit, dans ce jour solennel, au milieu de ce concours des amis des lettres et de la prospérité nationale, et dans cette enceinte consacrée à l'utilité publique, où les images augustes des grands hommes de notre patrie commandent d'une manière si éloquente la reconnaissance et le respect envers ceux qui ont bien mérité de leur pays ; comment parler de ce grand ouvrage que sollicite l'agriculture, sans payer un juste tribut de regrets, de vénération et de gratitude à la

mémoire de cet ami si éclairé et si vertueux de la science agricole, qui a si souvent souhaité, recommandé, inspiré cette immense entreprise, de cet illustre et infortuné Malesherbes qui n'a respiré que pour faire des heureux ; que sa bonté infatigable, ses lumières, ses anciens et éclatans services, son empressement à fuir sa renommée, sa simplicité touchante, sa probité antique, n'ont fait tomber que plus rapidement sous la hache sanglante de la barbarie, et qui n'a pu appartenir que par sa gloire et nos douloureux souvenirs à cet institut, au milieu duquel un mouvement involontaire et honorable pour lui nous le fait si fréquemment et si vainement chercher.

Les plus vifs applaudissemens ont suivi cet hommage rendu à la mémoire de M. Malesherbes.

Réflexions sur le projet d'un nouvel impôt sur les routes.

Lorsque la patrie est menacée d'un grand danger, il est du devoir d'un bon citoyen de sonner l'alarme : je me hâte donc d'élever la voix, pour préserver, s'il est possible, mon pays d'un des plus cruels fléaux dont le mauvais génie de la fiscalité puisse jamais affliger un empire ; je veux dire de l'établissement proposé des barrières multipliées sur toutes les routes pour subvenir aux frais de leur entretien, en rançonnant tous les passans par un tarif quelconque.

Le prétexte, le plus spécieux, et peut-être l'unique, dont on puisse colorer cette innovation si fatale à la prospérité du commerce et à la tranquillité des citoyens est que la réparation des routes seroit ainsi payée par ceux qui les usent.

Mais si l'on applique ce raisonnement à toutes les parties de l'administration, il faudroit autant d'impôts qu'il y a de détails particuliers et de dépenses utiles, tantôt aux uns, tantôt aux autres, ainsi l'on pourroit dire également que pour la construction et l'entretien des ponts, il faudroit percevoir un droit sur tous ceux qui passent dessus ; que la confection des chaussées établies sur les bords des rivières navigables doit être payée par les bateaux qui les parcourent ; que la dépense de tous les ports doit se prendre sur les vaisseaux qui s'y rendent ; que les frais des tribunaux judiciaires doivent tomber sur les seuls plaideurs et non sur ceux qui vivent en paix ; que l'instruction publique doit être à la charge seulement de ceux qui en profitent etc. Dès lors quelle multitude et quelle bisarrerie d'impositions nécessairement et presque toujours arbitraires.

N'est-il pas de principe que plus l'impôt est simple, moins il pèse sur les contribuables, que son objet étant de subvenir, en général, à tout ce qui intéresse l'avantage de la société, la confection et réparation de toutes les routes forment une partie essentielle au service public auquel il doit être spécialement appliqué sans qu'il faille établir, à cet égard de distinction entre cette dépense et toute autre.

(La suite à demain.)

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 20 vendémiaire.

La discussion est reprise sur la résolution relative au canal du Midi. Elle paroît conforme à ce que Ligeret appelle des principes, à l'intérêt de la république, ce qui lui fait rejeter le vœu de la commission.

Rallier soutient une opinion contraire, et pense que

la résolution n'est pas seulement attentatoire à la propriété particulière, et sur-tout aux droits et aux travaux du génie.

La résolution est défendue par Marragon avec les mêmes moyens que ceux de Regnier. On ordonne l'impression de son discours.

La discussion est ajournée.

Séance du 21 vendémiaire.

On approuve une résolution qui met à la disposition des deux commissions des inspecteurs, la somme d'un million qui sera ainsi réparti: 200 mille livres seront affectées aux dépenses arriérées de la convention, et 800 mille livres aux dépenses courantes. Un tiers de cette somme sera à la disposition de la commission du conseil des anciens, et les deux autres tiers à la commission du conseil des cinq-cents.

La discussion est reprise sur la résolution relative au canal du Languedoc.

Portalis, rapporteur de la commission, combat toutes les objections qui ont été faites contre la proposition du rejet. Si l'industrie, ce grand levier du monde, a creusé le canal, elle en a pu faire une propriété particulière que l'on ne peut attaquer sans porter une atteinte aux principes qui constituent l'état social.

Séance du 22 vendémiaire.

Sur le rapport de Cornilleau, on approuve une résolution du 11 de ce mois, par laquelle les dispositions de la loi du 5 messidor dernier, relative aux pensionnaires non encore liquidés, sont étendues au second semestre de l'an 4.

A compter de la publication de la présente, le pensionnaire non-liquidé ne pourra plus être payé du secours qui lui est accordé par l'article ci-dessus, qu'il ne produise, lors du paiement, un certificat du directeur-général de la liquidation, portant: Qu'il a droit à la liquidation d'une pension nouvelle, ou d'un secours en remplacement de l'ancienne pension.

D'après le rapport de Bonnesœur, on approuve une résolution prise sur la réclamation du citoyen Maucini-Nivernois, contre les arrêtés des représentans du peuple Leflot et Noël-Pointe, des 20 nivose, 2 germinal et 11 frimaire, an 2.

On procède par la voie du scrutin au choix d'une commission, qui sera chargée de surveiller la trésorerie nationale.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 22.

Un citoyen qui a voulu user du bénéfice de la dernière loi sur les loyers, adresse au conseil une pétition par laquelle il expose que le propriétaire de la maison qu'il habite, a refusé de recevoir le congé qu'il lui a offert, sous le prétexte qu'il n'avoit point de bail, et que la loi ne pouvoit s'appliquer qu'à ceux qui ont des baux.

Bailleul réclame l'ordre du jour, motivé sur ce que loi ne permettoit pas au propriétaire d'élever des doutes raisonnables sur le sens de la loi, puisqu'elle parle expressément des loyers dont le prix a été stipulé de gré à gré.

D'autres membres invoquent le renvoi à la commission des finances pour faire un prompt rapport. (Adopté.)

Darac, par motion d'ordre, appelle la sollicitude du conseil sur la classe indigente; cette vaste cité, dit-il, réunit à la fois, et l'extrême opulence et l'extrême pauvreté: rendez le plaisir et le luxe tributaires du malheur,

(4)

et vous aurez rempli le vœu de l'humanité en épurant au profit du pauvre, les jouissances de l'homme riche. Je vous propose en conséquence d'établir un impôt sur les fiacres, les voitures de place, les cabriolets et les billets de spectacles.

Cette proposition est appuyée par plusieurs membres, et le conseil la renvoie à l'examen d'une commission.

A quelle autorité attribuera-t-on la poursuite des actions qui intéressent uniquement les communes? Une commission avoit été chargée d'examiner cette question, et sur le rapport de Dubruel, le conseil prend la résolution suivante:

1. Le droit de suivre les actions qui intéressent uniquement les communes, est confié aux agens des dites communes, et à leur défaut, à leurs adjoints.

2. Dans les communes au-dessus de 5000 âmes, le droit de suivre les actions sera attribué à un administrateur municipal, nommé par l'administration.

3. Les agens ou leurs adjoints ne pourront suivre aucune action devant les autorités constituées sans y être préalablement autorisés par l'administration centrale du département, après avoir pris l'avis de l'administration municipale du canton.

La commission des dépenses fait un rapport sur la lettre de la trésorerie, relative à la nécessité dans laquelle elle se trouve de suspendre une partie des paiemens.

Pendant la première décade de vendémiaire, dit le rapporteur, la recette a été de dix millions six cent douze mille trois livres en numéraire métallique.

En mandats elle a été de 22 millions, valeur active.

La dépense s'est élevée à dix millions huit cent soixante mille trois cent quatre-vingt livres en numéraire, et à treize millions en mandats. La solde des troupes a été malheureusement suspendue.

Cependant cette dette est la plus sacrée; le rapporteur propose donc de ne jamais la laisser en souffrance, et sur sa proposition, le conseil prend la résolution suivante:

1. La trésorerie paiera exclusivement à tous autres services, la solde et la subsistance des troupes, calculée sur le nombre effectif des hommes qui sont aux drapeaux.

2. Le ministre des finances continuera de régler l'ordre des divers paiemens d'après leur urgence.

Thibaut reproduit à la discussion les divers projets qui ont pour objet de régler l'organisation des hôtels des monnoies. Après quelques débats, ils sont adoptés.

En voici les dispositions principales.

1. La retenue sur les matières d'or portées aux hôtels des monnoies pour être converties en espèces, est fixée à un deux centième de leur poids.

2. La retenue sur les matières d'argent portées aux hôtels des monnoies, pour être converties en espèces, est réduite à deux et 5 dixièmes de leur poids pour cent.

3. Chaque citoyen aura le droit de faire convertir en espèces les matières d'or et d'argent dont il est possesseur, et d'en recevoir le montant à raison du versement.

4. Chaque directeur aura un fonds de caisse suffisant pour échanger à bureau ouvert au prix fixé par le tarif, la vaisselle d'argent et les bijoux d'or.

5. Les directeurs des monnoies compteront des matières d'or et d'argent d'après le titre et le poids auquel ils les auront reçus.

Les autres dispositions concernent l'organisation intérieure des hôtels des monnoies. (J. H. Alexandre P. L.)

OU

Du 24
(-S)

Détails extra
d'Angleterre
pensionnaire

On s'abon
ne des Prêtr
Le prix est
6, et 36 pou

Cou
Mandat.

NOUV

Extrait d'un

« Il est arr

avec une nou

fluence sur l

aussi sur les

son système p

gement de m

a le départem

sa place: son

même. Le r

influence très

puis le premi

et son avis su

ottoman, étoi

comme très-r

retraite a fait

ceux qui son

démission du

sition de son

tures du reis-

connu par ses

de Wallachie

Ce choix, ai

effendi, ont été

plomatique à

maintien de

rances de ceu

clarer la guer

même rapport

chie, la premi

ne peut égal

changement,

ottoman ne se

que puissance